



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Avis d'Appel Public à la Concurrence – A.A.P.C.

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. : 03 86 26 50 00
Mail : cosne@mairiecosnesurloire.fr

2. Objet du marché

ACQUISITION DE FOURNITURES POUR LE SECTEUR SCOLAIRE
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2024

3. Forme du marché – Mode de passation

Procédure adaptée passée en application des articles R.2123-1-1° et L.2125-1-1° du Code de la commande publique

4. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

5. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu à compter de sa date notification pour une durée d'un an. Il est reconductible sur décision expresse pour une période d'un an, dans la limite de deux reconductions.

Le représentant du pouvoir adjudicateur doit se prononcer au moins 1 mois avant la fin de durée de validité de l'accord-cadre ; il est considéré avoir refusé sa reconduction, si aucune décision n'est transmise avant ce délai.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Le délai de livraison est fixé par le candidat dans l'acte d'engagement. Il fait partie des critères de sélection des offres. Ce délai est contractuel. A titre indicatif, le délai de livraison ne devra pas dépasser 15 jours à compter de l'émission du bon de commande.

6. Critères de sélection des offres

Valeur technique notée sur 45 points

La valeur technique sera appréciée en fonction de la diversité, de la qualité et de l'étendue des fournitures proposées.

Délai de livraison proposé noté sur 35 points

Le délai de livraison sera évalué selon la formule suivante : $Note = 35 \times (D1)/(D2)$

D1 : Délai de livraison le plus court

D2 : Délai de livraison proposé par le candidat

Tarif proposé noté sur 20 points

Le tarif proposé sera apprécié en fonction du prix final après remise.

Le prix sera évalué selon la formule suivante : $Note = 20 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse

P2 : Offre de prix du candidat

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des trois critères.

7. Langue et unité monétaire

Français Euro

8. Adresse de retrait du dossier

Sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté

<https://www.ternum-bfc.fr>

(Réf : SCOLAIRE2024)

9. Demande de renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr. Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

10. Réception des offres

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée *Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté* www.ternum-bfc.fr

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

12. Date limite de réception des offres

19 juillet 2024 à 12 heures, délai de rigueur

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.00

14. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffes du Tribunal de Dijon

22 rue Assas

21000 DIJON

Tél. : 03.80.73.91.02

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

27 JUIN 2024

**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux marchés publics,
Gilbert LIENHARD.**

